



Déclaration CPE SNES-SNUEP / FSU

CAPN du 13 décembre 2016

Avancement d'échelon des agents relevant de la 29ème base et Révision de notes.

Cette CAPN intervient dans le contexte d'annonces ministérielles diverses dont la probabilité de concrétisation peut sembler aléatoire dans un échéancier électoral aussi incertain. Face à une crise de recrutement qui ne se résout pas quoi qu'on en dise, la revalorisation des carrières enseignantes annoncée dans le PPCR, bien qu'insuffisante, doit être appréciée comme un geste d'urgence qui devra rester intangible. Si nous regrettons qu'elle ne permette pas de compenser les pertes de pouvoir d'achat depuis les années 2000, il faut saluer la perspective de reconstruction et d'accélération des carrières. Sans être encore tout à fait, comme dans beaucoup d'autres corps de la fonction publique, totalement déconnectée de l'évaluation, le déroulement de carrière va connaître une accélération pour la majorité des personnels. Nous continuons de demander un avancement linéaire au meilleur rythme et un accès garanti à la hors-classe pour tous.

Pour les CPE, les rendez-vous de carrière prévoient une double évaluation de leur activité professionnelle, à la fois par le chef d'établissement et par l'inspection pédagogique. Si, au SNES-FSU, nous sommes favorables à la double notation, celle-ci ne peut être qu'accompagnée de la création d'une inspection spécifique issue du corps des CPE. Le regard extérieur sur notre pratique doit s'appuyer sur une connaissance réelle du métier qui fait trop souvent défaut aux actuels IPR Établissements et Vie Scolaire. Il va de soi que dès maintenant, le protocole et la grille d'évaluation nationaux ne doivent reposer, comme pour les enseignants, que sur le référentiel de compétences professionnelles du 1^{er} juillet 2013 et sur la circulaire de missions du 10 août 2015.

Ce premier trimestre a rimé pour trop de CPE avec un alourdissement significatif de la charge de travail : équipes mobilisées sur le renforcement de la sécurité des établissements, mise en œuvre chaotique de la très contestable réforme des collèges, modification du système représentatif des lycéens et mise en œuvre des Conseils de Vie Collégienne sans aucun cadrage sérieux. C'est peu dire qu'un sentiment de bricolage hâtif se dégage de cet ensemble. Le renforcement des mesures de sécurité à l'entrée des établissements a parfois donné lieu à des surenchères confondant vigilance et vigiles, rôles que les personnels de vie scolaire n'ont pas vocation à endosser et que nous dénonçons.

Dans les collèges, des CPE subissent des pressions, au mépris des textes, pour effectuer des tâches qui devraient relever du volontariat (participation aux EPI, EMC, AP, ...) et renseigner les bulletins et parcours dans le cadre du LSU. Nous dénonçons ces dérives.

La dernière scène de l'acte II de la vie lycéenne s'est traduite par une circulaire bien tardivement publiée qui rappelle pour la troisième fois en 6 ans les mêmes principes et s'apparente parfois à un catalogue de louables intentions. La publication, encore plus tardive, des textes sur le changement du mode de représentation des élèves au lycée a contraint les CPE à une déplorable urgence. En cherchant à renforcer le poids du CVL dans la vie des établissements, le ministère a élaboré, sans tenir compte des avis majoritaires au CSE, une mécanique électorale à la fois inédite et illisible, bien éloignée des objectifs originels. Comment présenter les risques de cumul de mandats qu'elle présente comme une avancée démocratique ? Comment expliquer à une assemblée de délégués de classe qu'elle est électrice mais non éligible quand des suppléants au CVL sont éligibles (même à la vice-présidence !) sans être électeurs ? Donner du sens à son action, c'est ce qui permet d'agir en « fonctionnaire éthique et responsable » : les CPE en sont toujours à chercher le sens de ce qui leur a été demandé de faire... Dans une « refondation » où le mode de gouvernance des EPLE n'a jamais été interrogé, il est à redouter que cet acte II soit le dernier d'un vrai théâtre d'ombres.

La mise en œuvre des conseils de vie collégienne semble prendre un chemin parallèle avec un décret publié le 1^{er} décembre au JO, le 8 au BO et une circulaire d'accompagnement le 8 également. Ces textes renoncent à tout cadrage

national, laissent la main au local, soumettant ainsi l'avenir de cette instance aux bonnes volontés de terrain. Là encore, les représentants des personnels ont fait des propositions restées sans lendemain.

Nos conditions de travail sont également liées aux effectifs réels de personnels sur le terrain. Gageons que l'annonce de la création de 250 postes en réponse à la lettre adressée à la Ministre par le SNES-FSU le 24 mai 2016 ne soit qu'un simple trompe l'œil pour résorber les derniers surplus budgétaires ! Il faut que cette annonce se traduise par de réelles implantations de postes dans les académies. Celles-ci permettraient une amélioration effective des conditions de travail, un suivi des élèves assuré dans des conditions plus acceptables. Les événements violents qui se sont produits récemment dans plusieurs lycées de la banlieue parisienne ainsi qu'à Marseille nous rappellent l'urgence et l'absolue priorité que nos dirigeants doivent accorder à l'action éducative : dans l'encadrement et l'accompagnement de nos élèves, comme dans les aspects plus matériels de leur vie scolaire, les besoins avérés doivent être enfin pris en compte. Trop de CPE ont en charge des effectifs d'élèves incompatibles avec l'exercice complet de leurs missions. De plus, à cette charge quantitative excessive, s'ajoute un nombre croissant d'élèves dans des situations sociales de plus en plus complexes et difficiles à résoudre. Les CPE accomplissent un travail fondamental à forte résonance sociale. Celui-ci doit être mené au quotidien au sein d'équipes de professionnels qualifiés et suffisamment nombreux pour pouvoir répondre à une demande éducative toujours plus forte.

Nous exigeons que les 250 créations d'emplois annoncées au budget 2017 soient enfin concrétisées par des implantations de postes, faute de quoi la priorité à l'éducation n'aura dans ce domaine pas dépassé le stade de la promesse électorale. Le déficit de CPE n'est plus à démontrer.